



Doc. 15998
24 juin 2024

Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 1

M. Eerik-Niiles KROSS, Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, paragraphe 13.9.4, supprimer les mots suivants:

«son statut devrait laisser la question des immunités personnelles à l'interprétation des juges du tribunal spécial, en tenant compte de la pratique des autres tribunaux pénaux internationaux et des précédents en droit international;»

Note explicative

Le crime d'agression étant un crime commis par des dirigeants, il ne saurait être question d'immunités personnelles.

Déposé par:

KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
JEVGRAFOV Aleksei, Estonie, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KERN Claude, France, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI
RAND Reili, Estonie, SOC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Troisième partie de session

